© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

accro du tiercé

Par admin Postée le 23/08/2014 17:26

bonjours
j ai un frère qui est tellement accro du tiercé ,qu il a dejas fais un rachat de crédit a cause de ce jeu et maintenant il est toujours dans les mémé ennuis et il voudrait maintenant vendre sa maison.
la spiral total.
comme il est majeur (48 ans) est t il possible pour sa famille de le mettre sous tutelle ou y a t il d'autres solutions pour le protéger financierement ,
merci

Mise en ligne le 25/08/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude face à la dépendance de votre frère.

Il existe différents dispositifs destinés à protéger financièrement une personne majeure : curatelle, curatelle renforcée, tutelle. La condition pour qu'une de ces mesures soit mise en place est le fait que la personne ait une altération mentale (ou physique) qui l'empêche de pourvoir seule à ses intérêts, ce qui doit être reconnu par un médecin. Vous pouvez trouver toutes les informations sur ce sujet en cliquant ici.

Cette situation peut être éprouvante pour vous et votre famille. Si vous souhaitez du soutien, vous pouvez être reçu, de façon gratuite et confidentielle, par les professionnels (médecins et travailleurs sociaux) d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions. En effet leur mission s'adresse également à l'entourage de personnes dépendantes. Nous vous en indiquons un ci-dessous.

Cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA - Antenne de Remiremont

74, boulevard Thiers
88200 REMIREMONT

Tél : 03 29 22 14 05
Site web : f-ms.fr/service/addiction-qui-contacter/
Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au jeudi 8h/12h et 13h/17h sauf mardi jusqu'à 19h et vendredi jusqu'à 16h30

Voir la fiche détaillée